

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU JEUDI 14 MARS 2019

20h30

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 08 mars 2019

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU

Excusés : M. REGNIER (pouvoir à M. DECAUDAIN), M. DEGREMONT (pouvoir à Mme DUFRANNE), M. LANTEZ (pouvoir à Mme DOMINGOS-FREIRE), Mme TRANNOY (pouvoir à M. RUMEAU)

Secrétaire de séance : Mme BODCHON-SEREIN

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Après avoir modifié, à la demande de M. RUMEAU, le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2019 comme suit, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité :
Dans « Questions diverses », remplace « Enfin M. RUMEAU invite les Conseillers à assister le mardi 29 janvier 2019 aux vœux des élus LR et apparentés de l'Oise » par « M. RUMEAU rappelle que Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil sont conviés par les Conseillers Régionaux LR et apparentés de l'Oise à une cérémonie de vœux le mardi 29 janvier 2019 à 19h30 à la Maison de la Chasse et de la Nature d'Agnetz ».

2/ PRESENTATION DES ACTIONS DU CAL PAR MADAME LAURENCE GALLI (PAYS DU CLERMONTOIS) :

A sa demande, Madame Laurence GALLI intervient pour exposer au Conseil municipal les actions du CAL (Centre d'Animation et de Loisirs du Pays du Clermontois) dont elle est la Directrice.

Organisation de festivals, de spectacles (dont le spectacle « Home » qui aura lieu à Nointel le 26 mars 2019 à 18h30) ouverts à la fois aux scolaires (dans la journée) et à tous les publics (dans la soirée, sur réservation). Le CAL choisi ses spectacles au Festival d'Avignon, accueille des spectacles organisés par Creil, Beauvais et Compiègne, organise des sorties théâtres, musées ou cirques.

Un an sur deux, le CAL organise à la salle Pommery de Clermont le salon des maquettes et des figurines et l'autre année sur deux le Festival « Divers et d'été ».

Madame GALLI explique qu'elle assure également une mission de support et d'accompagnement des communes comme elle va le faire à Nointel avec la bibliothèque

municipale. Elle aimerait pouvoir travailler plus en coordination avec les Comités des fêtes. Par ailleurs, un projet avec les assistantes maternelles de Nointel est en cours. Douze nointellois sont adhérents du CAL. A Monsieur RUMEAU qui s'étonne de ce faible nombre, Madame GALLI répond que c'est un peu général à l'ensemble des communes de l'Oise. Ce sont essentiellement les communes de Clermont, Mouy et Fitz-James qui comptent l'essentiel des adhérents du CAL.

3/ ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE NOËL – INTERVENTION DE MADAME EDWIGE (« EXQUIZ'ORCHIDEE ») :

A sa demande, Madame Anne-Pascale EDWIGE, habitante de Nointel et créatrice d'évènements pour les particuliers et les professionnels (via son entreprise « EXQUIZ'ORCHIDEE) intervient pour exposer au Conseil municipal son projet d'organisation d'un marché de Noël à Nointel.

Elle explique qu'elle souhaite faire participer une vingtaine d'exposants à la salle Henri Sénéchal et propose les dates des 30 novembre-1^{er} décembre ou 7 et 8 décembre 2019.

Cependant, la salle étant déjà prise à ces dates, le week-end des 14 et 15 décembre 2019 est alors retenu. Madame EDWIGE ne demande pas de participation financière de la commune, le marché serait financé par une participation des exposants et par du sponsoring.

Monsieur LADAM propose d'adopter le tarif bas de 450 €. Monsieur DECAUDAIN n'est pas opposé au projet mais souhaiterait que le prix de location de la salle soit celui d'un « extérieur », soit 700 € pour le week-end. Monsieur RUMEAU est opposé à l'idée de faire payer au prix fort, considérant notamment que pour la première année il faut se montrer raisonnable et aider l'organisatrice au maximum.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de louer la salle le week-end des 14 et 15 décembre 2019 au tarif des « nointellois », soit 450 € le week-end.

A 13 voix pour et 2 absentions (M. DECAUDAIN et M. REGNIER), le Conseil municipal décide de louer la salle le week-end des 14 et 15 décembre 2019, au tarif de 450 €, pour l'organisation de ce marché de Noël.

4/ CITY-STADE – MISE A DISPOSITION DES TERRAINS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de sa réunion en date du 28 janvier 2019, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé de retenir la candidature de Nointel pour l'implantation d'un city-stade financé à 75% par le Département.

Il précise qu'une réunion se tiendra en Mairie ce vendredi 15 mars 2019 à 14h avec les services départementaux pour préparer la réalisation de cet équipement. Il invite donc tous les Conseillers le souhaitant à y participer.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition du Département une partie du terrain cadastré section ZE n°172 et la parcelle cadastrée section ZE n° 158 le temps de la réalisation des travaux
- Prend acte que la participation financière de la commune, évaluée à 25% du coût global des travaux, sera versée au Conseil Départemental
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département

5/ INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 janvier 2019,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Considérant que le Secrétaire de Mairie, Attaché, ne peut prétendre qu'à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Il est demandé alors d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires calculée comme suit : Quart de la valeur au 1^{er} février 2017 du montant annuel de l'IFTS, soit 1091,71 euros / 4 : 272,92 euros.

Cette indemnité est cumulable avec la RIFSEEP et les taux seront doublés lorsque l'élection se déroule en deux tours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer en faveur du Secrétaire de Mairie, Attaché, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour un montant de 272,92 euros par tour.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ISOLATION DU LOGEMENT 11 PLACE DE LA MAIRIE (ISOLATION VIA LE PREAU) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un devis reçu de l'entreprise SURHOMME RENO d'un montant de 2400 € HT pour le renforcement de l'isolation du logement sis 11 place de la Mairie, isolation réalisée sous le préau.

Considérant que le Pays du Clermontois finance les travaux d'isolation des bâtiments communaux au titre des fonds de concours,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Pays du Clermontois pour financer ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'aide du Pays du Clermontois au titre du fonds de concours pour le financement des travaux d'isolation du logement communal.

Cependant le plan de financement ne sera définitif qu'après obtention d'un nouveau devis sur la base d'une épaisseur plus importante de l'isolant.

7/ REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS AU 1^{ER} AVRIL 2019 :

Comme chaque année au 1^{er} avril, les loyers des logements communaux sont révisés.

Le taux de référence des loyers publié par l'INSEE au quatrième trimestre 2018 (en moyenne annuelle) s'élève à 129,03 soit une hausse de 1,70 % en variation annuelle, Cependant, en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les montants des loyers, prenant en considération la situation économique actuelle du pays.

Au 1^{er} avril 2019, les loyers s'élèvent donc toujours :

- Logement 2 rue des Boues : 453,65 €
- Logement 1 place de la Mairie : 510,21 €
- Logement 11 place de la Mairie : 620,87 €
- Logement 13 place de la Mairie : 652,46 €

8/ ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le photocopieur actuel de l'école, datant de 2011, ne fonctionne plus et qu'il y a nécessité d'en acheter un nouveau.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour l'école, d'inscrire la dépense au budget 2019 qui sera voté lors de la prochaine réunion du Conseil et charge Monsieur le Maire de réaliser l'achat.

9/ SUBVENTIONS 2019 ATTRIBUEES PAR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions d'attribution des subventions pour l'année 2019.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention suivante :

C.C.A.S. de Nointel 10 000 € (imputation à l'article 657362)

Le Conseil municipal à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes (imputation à l'article 6574) :

A.S.C.T.	980 €	Comité des fêtes de Nointel	6 369 €
FC Nointel	1 852 €	Step'n'Jazz	583 €
Société Civile de Chasse	154 €	Sport & bien-être	583 €
Coopérative scolaire	4888 € (inclus la subvention de 2 700 € pour la classe de découverte et un don de 200 € fait en 2018)		
A.S.D.A.P.A.	132 €	Secours Populaire	100 €
Secours Catholique	100 €	Ligue contre le cancer	53 €
Restos du Cœur	210 €	APF France Handicap	53 €
Report de la subvention 2018 à l'association foncière Nointel – Catenoy			4 234 €

Personnel communal (CNAS) 2 277 € (imputation à l'article 6474)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de refuser les subventions aux associations suivantes :

Ligue française contre la sclérose en plaques	AMF Téléthon
Le fil d'Ariane	Comité du Souvenir Français
ASP Oise (soins palliatifs)	Pompiers Humanitaires du GSCF
Association Envol	

A 8 voix pour 150 € (Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, Mme GROBON, M.

THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. RUMEAU, Mme TRANNOY) et 7 voix pour 100 € (M. LADAM, M. DECAUDAIN, M. REGNIER, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ), le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'Amicale Sportive des Jeunes Sapeurs Pompiers du Clermontois.

Par ailleurs le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'atelier « Handicapés » ISEA 34.

10/ VENTE DE BUNGALOWS AU STADE :

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de vente, par la commune, de deux bungalows situés au stade municipal et devenus inutiles depuis la réalisation des nouveaux vestiaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge de mettre en vente ces bungalows sur « le bon coin », à un tarif de vente identique à celui d'achat soit 500 € le bungalow.

11/ SUGGESTION DE MONSIEUR MAUROY D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE :

M. MAUROY soumet au Conseil municipal la proposition d'acquisition d'une balayeuse. Il présente deux devis obtenus auprès de la société VROMMAN : le premier d'un montant de 2000 € HT, le second de 2700 € HT.

Néanmoins vu les devis présentés et eu égard à l'usage qui pourrait être fait de ce type de balayeuse, le Conseil décide de ne pas donner suite pour l'instant. Il est préféré la solution de passer par un prestataire extérieur en cas de besoin.

12/ INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER 2018 :

Monsieur le Maire, ayant délégation du Conseil municipal concernant le droit de préemption, fait lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en 2018 pour lesquelles (la totalité) il a décidé de ne pas faire jouer ce droit au nom de la commune.

13/ PROPOSITION D'AXA D'UNE COUVERTURE SOCIALE AVANTAGEUSE POUR LES HABITANTS DE NOINTEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir eu un rendez-vous avec une chargée de clientèle des assurances AXA qui propose à la commune un partenariat dans lequel l'engagement de la commune serait de mettre à disposition un local pour la tenue d'une réunion publique et de faire de la publicité au sujet de cet accord dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Ce partenariat ferait bénéficier aux habitants de Nointel souscrivant un contrat chez AXA de :

- 30 % de réduction pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 30 % de réduction pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non-agricoles
- 17,5 % de réduction pour les autres

Aucune participation financière de la commune n'est demandée.

A 13 voix pour et 2 abstentions (M. RUMEAU et Mme TRANNOY), le Conseil municipal accepte la proposition de partenariat.

14/ PROPOSITION DE SPECTACLE « BRASSENS » PAR MONSIEUR LECURU (LIANCOURT) :

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une proposition d'organisation de spectacle « Quelques nuances de Brassens » à Nointel par le groupe « Gareauxcopainsdabord ». Sous réserve de disponibilité de la salle multifonctions, le Conseil municipal valide la proposition d'organisation de ce spectacle.

15/ DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PARTENARIAT DU « CARNAVAL DES POSSIBLES » :

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une demande de subvention et de partenariat pour l'organisation de la deuxième édition du « Carnaval des Possibles ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à la demande.

16/ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion organisée en Mairie de Nointel le 25 février dernier au sujet du problème de ruissellement des eaux qui descendent sur la route de la Jacquerie au niveau des terrains « COLLE ». Une autre réunion doit être organisée prochainement avec les services du Département, de la Chambre d'Agriculture et de la SNCF.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé à un cabinet d'ingénierie en matière de sécurité routière d'émettre une proposition financière pour étudier le problème du croisement de la rue Biot / rue de Courcelles / impasse d'en haut. Cependant, vu le montant de la proposition (1 500 € HT), il n'y est pas donné suite. Monsieur le Maire soumet également une proposition de M. GANTELET
- Monsieur le Maire souhaite organiser une rencontre entre les Conseillers municipaux, Mme COCULA et M. et Mme GALHARRAGUE au sujet de la Chapelle Notre Dame de la Route. Il est proposé la date du samedi 27 avril à 9h (ou samedi 04 mai à 9h si ce n'est pas possible le 27 avril). Ce jour-là, les Conseillers se rendront également rue Biot et au cimetière (pour déterminer à quel endroit démarrer une nouvelle rangée de concessions)
- Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis quelques jours les habitants de la rue de la Mairie subissent des crevaisons volontaires de leurs pneus de voiture. La Gendarmerie est prévenue. Le Conseil renouvelle à cette occasion à l'unanimité son intention de déposer à nouveau une demande de subvention au titre du FIPD pour la vidéoprotection
- Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur SIMONNEAUX interviendra lors du prochain Conseil municipal, fixé au mardi 02 avril à 20h30, pour présenter les travaux d'accessibilité dont il est le maître d'œuvre
- La Lyonnaise des Eaux a été relancée pour venir réparer la voirie, rue du Saulon (au niveau du 39 Ter)
- Cavée de Bailleval, le problème de stationnement a semble-t-il été résolu

- Concernant le problème d'épandeur (sel de déneigement) évoqué lors du dernier Conseil municipal, celui-ci a été réglé par les services techniques, évitant ainsi de devoir en acheter un nouveau
- Information du Conseil municipal quant au site internet de la commune qui a subi une refonte. M. RUMEAU en profite pour signaler que deux des artisans figurant dans la liste sont à retirer puisqu'ils n'exercent plus
- Il est indiqué que les occultants de la salle Henri Sénéchal coûteront moins cher que ce qui avait été prévu au départ (1765 € TTC)
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise prenant acte d'une demande de mise à disposition d'un abribus, suite à l'intervention de M. RUMEAU.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association foncière Nointel-Catenoy vient de passer un marché (avec retard) avec l'entreprise OISE TP pour les travaux prévus dans le cadre du remembrement : chemins, gestion hydraulique, haies ...
- Mme BODCHON-SEREIN informe le Conseil municipal que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse quant à la demande de subvention au titre des fonds de concours pour le financement du matériel dans le cadre de la gestion différenciée. Une fois la subvention obtenue, une commission se réunira pour l'achat du matériel.
- M. DECAUDAIN souhaite que l'on demande à l'association de tarot de prévenir la Mairie quand elle n'occupe pas les salles communales afin qu'elles puissent être utilisées par d'autres associations
- Mme GROBON soulève le problème des terrains situés rue de Courcelles dont la végétation pousse. Monsieur le Maire répond qu'un arrêté a été pris permettant de réaliser le fauchage puis de faire facturer au propriétaire mais que cela sera fait avec le retour des beaux jours
- M. RUMEAU remercie la commune pour le prêt de la salle Henri Sénéchal à l'occasion d'une réunion organisée le 12 mars à 18h par le Conseil Régional des Hauts-de-France relative au patrimoine
- M. MAUROY souligne la bonne idée d'avoir ouvert la cour du presbytère pour que des voitures s'y garent à l'occasion de l'enterrement de M. RAULT. Néanmoins Monsieur le Maire répond que si ponctuellement cela a pu être utile, il ne fallait pas s'y habituer car le presbytère a vocation à être soit vendu, soit loué, en tout cas probablement désaffecté.
- Mme MACUDZINSKI indique que le carnaval organisé dans le cadre des mercredis des assistantes maternelles a très bien fonctionné et remercie la commune. Monsieur le Maire la remercie également pour son action auprès des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h30.

A Nointel, le 20 mars 2019

Le Maire,
Philippe LADAM